

**Arrêté de nomination du jury du Diplôme Universitaire et AEU Sciences de l'homme et de la société
Thérapie comportementale et cognitive pour l'année universitaire 2021-2022**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L. 712-2°,

Vu l'arrêté de l'Université Côte d'Azur DJSR n°134/2020 en date 10 janvier 2020, notamment son article 3 donnant délégation au directeur de l'EUR HEALTHY en ce qui concerne la désignation des jurys d'examen ;

Vu la délibération n° 2018-126 du conseil d'administration du 18/12/2018

Sur proposition des responsables de formation,

Article 1 : Le jury du Diplôme Universitaire et AEU Sciences de l'homme et de la société Thérapie comportementale et cognitive est composé comme suit :

Est désigné président du jury :

Galina IAKIMOVA

Sont désignés membres du jury :

Jérôme PALAZZOLO

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 1, du semestre 2 et des sessions de rattrapage.

Article 3 : Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, la force majeure de l'absence d'un membre de jury ne peut être admise.

Fait à Nice, 21/10/2021

Pour le Président d'UCA et par Délégation,
Le Directeur de L'Ecole Universitaire de Recherche



Madame Anne VUILLEMIN